



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1128
5 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 4 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AFGHANISTAN AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de S. E. M. Najibullah Lafraie, Ministre des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 3 octobre 1994, qu'il vous a adressée en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Ravan FARHADI

ANNEXE

Lettre datée du 3 octobre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

J'ai l'honneur d'appeler respectueusement votre attention, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, sur les faits suivants.

Malgré les diverses initiatives et mesures que l'Afghanistan a prises par des voies bilatérales et multilatérales, en vue de mettre un terme à l'ingérence manifeste de l'Ouzbékistan dans ses affaires intérieures et aux interventions de ce pays sur le territoire afghan, il faut déplorer une fois de plus les actes hostiles de grande ampleur que commet à nouveau l'Ouzbékistan, en violation flagrante des normes acceptées par la communauté internationale régissant les relations entre les États. Comme on le sait, l'Ouzbékistan fournit aux éléments de l'opposition afghane d'importants moyens militaires à partir du port de Termez, ville ouzbèke située sur la rive droite de l'Oxus, et notamment des armes lourdes et légères et des munitions.

J'appelle, par les présentes, votre attention et celle du Conseil de sécurité sur le fait que, d'après les éléments de preuve disponibles, à la suite du revers subi par les milices de Dostum dans le passage stratégique d'Irganak (province de Kunduz), les forces armées ouzbèkes ont effectué de nombreuses missions aériennes à partir de la base de Termez les 27, 28 et 29 septembre 1994, violant l'espace aérien afghan et bombardant la ville de Kunduz et ses environs.

Un grand nombre de civils innocents ont été tués et blessés à la suite de ces raids aériens, et de nombreuses maisons détruites. À la suite de ces actes d'agression, il a été établi qu'au cours des 10 derniers jours, les autorités ouzbèkes avaient fourni quatre avions aux milices de Dostum. Les appareils se trouvent actuellement sur la base de Sheberghan.

Compte tenu de la persistance de ces violations, l'Afghanistan estime qu'il faudrait envisager sérieusement la possibilité de dépêcher une équipe d'observateurs des Nations Unies à la frontière entre les deux pays.

Le Ministère des affaires étrangères de l'Afghanistan a adressé une lettre de protestation aux autorités ouzbèkes, le 3 octobre 1994.

Profondément respectueux des normes internationalement acceptées régissant les relations entre les États, désireux non seulement de maintenir mais de développer les relations amicales qu'il entretient avec ses voisins, et comptant qu'au nom du Conseil de sécurité vous appellerez l'attention des autorités ouzbèkes sur les conséquences de leurs actes d'agression contre l'Afghanistan et veillerez à ce qu'il y soit mis fin, l'Afghanistan s'est jusqu'à présent abstenu de toute mesure de représailles.

L'Afghanistan tient toutefois à faire savoir que si ces actes hostiles et agressions se poursuivent, il prendra les mesures appropriées.

Au moment où l'Afghanistan met en oeuvre des mesures et des programmes visant à renforcer la paix et la stabilité dans le pays par l'élimination des éléments qui continuent de troubler la paix et l'ordre public par leurs ambitions haineuses, l'Afghanistan, dans un esprit d'amitié et résolu à promouvoir des relations de bon voisinage, attend de ses voisins, qu'ils soutiennent les efforts qu'il déploie en faveur de la paix et de la stabilité sur son territoire.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Najibullah LAFRAIE
